

Compte-rendu du conseil de l'ED du 10 avril 2015

Membres présents : Sonia Asseum, Marc Daniel, Lama El Sarraj, Julie Lapébie, Jacques Liandrat, Olivier Michalon, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Serge Troubetzkoy.

Invités : Joel Cohen, Annaria Iezzi, François Hamel.

Membres excusés : Philippe Briet, Frédéric Lebon, Mustapha Oulad-sine, Jacques Pinaton, François Rodier, Bruno Torresani.

1. Approbation du PV du 28/11/2014

2. Informations diverses

Un appel d'offres pour les bourses inter-ED a été lancé. Nous avons demandé le retour des dossiers à l'ED le 4 mai (début des vacances de Pâques). le conseil sera consulté par email pour le classement éventuel des demandes pour le 13 mai, avant le classement par le collège doctoral le 18 mai. Six bourses (pour toutes les ED) sont offertes dans ce cadre. Pour rappel nous disposerons en juillet de sept contrats doctoraux classiques.

3. La journée Pi

Les doctorants de l'ED ont organisé cette année la journée Pi au Mucem le 14 mars, un samedi. La journée a été un grand succès. Les doctorants ont travaillé énormément pour l'organisation de cette journée et font un rapport, notamment budgétaire. Les organisateurs regrettent que peu d'informaticiens aient participé. L'an prochain il faudra en parler davantage, et insister sur le fait que cette journée est une journée de vulgarisation scientifique qui dépasse le cadre des mathématiques pures et de pi.

Le même problème se pose pour le séminaire des doctorants qui attire essentiellement des doctorants de l'I2M. Les représentants du LIF et du LSIS vont essayer de faire des propositions.

4. Le règlement intérieur

Le conseil discute sur la base d'un premier texte élaboré par Nadia Creignou et Thierry Gallouet à partir d'une trame donnée par le DRV, qui a été envoyé aux membres du conseil avant cette réunion. Divers points de détail sont discutés. Les corrections vont être faites. Le règlement est finalement approuvé à l'unanimité et sera transmis à la commission recherche dans les meilleurs délais.

En particulier dans ce règlement il est rappelé que les encadrants ne doivent pas encadrer simultanément plus de trois doctorants (ou six en cas de co-encadrement). Désormais cette règle sera appliquée pour toute nouvelle demande d'inscription.

5. **Budget et aide aux cotutelles**

Notre dotation cette année est la même que l'an dernier, 22 100 euros. Nous avons eu un reliquat d'environ 3500 euros en 2014, qui malheureusement a été perdu (mauvaise interprétation d'une information donnée par la DAF).

Il y a eu jusqu'à maintenant peu de demandes pour aide à la formation doctorale.

Une première demande a été faite pour la mobilité internationale, une aide de 750 euros pour le logement a été accordée.

L'an passé nous avons versé 5000 euros à la bibliothèque du CMI en fin d'année. Il avait été fait remarquer lors du dernier conseil qu'un versement si tardif était difficile à utiliser, et qu'un premier versement tot dans l'année de 2000 euros serait souhaitable. Le conseil confirme être favorable à ce versement.

Une demande nous a été faite sur une possible aide à la mobilité dans le cadre des co-tutelles. Rien n'est prévu au niveau d'AMU pour cela. Nous avons signé en moyenne dix co-tutelles par an durant les quatre dernières années. A titre expérimental il est décidé qu'un appel d'offres sera fait sur le site web de l'ED. Un doctorant en co-tutelle aura le droit à une aide financière, accordée au plus une fois durant la co-tutelle, sous la forme du remboursement d'un trajet entre les deux universités (reversé au laboratoire qui aura pris en charge la mission), d'un montant maximum de 1000 euros. Le montant total maximum alloué à cette opération est limité à 6000 euros.

6. **Prix de thèse**

Nous avons demandé aux laboratoires de nous communiquer les noms d'étudiants ayant soutenu en 2014 pouvant concourir pour le prix de thèse AMU. Nous avons reçu deux dossiers émanant de l'I2M. L'ED fera remonter à la DRV ces deux dossiers, l'un étant en maths-info et l'autre en maths-méca.

7. **Logo de l'ED**

L'ED a besoin d'un logo. Un appel à propositions va être fait aux doctorants, un logo avec quelques lignes expliquant ce qu'il signifie.

Le conseil de l'ED se réserve un droit de veto pour les logos proposés. Les doctorants seront invités à voter pour choisir le meilleur logo parmi ceux retenus lors d'une demi-journée d'exposés organisée en juin par les doctorants. L'ED soutiendra cette journée en offrant un buffet et un prix d'un montant de 150 euros, sous forme d'un bon d'achat à la FNAC, offert au(x) gagnant(s). Echéances : appel à propositions courant avril, date limite pour la réception des projets fin mai, vote courant juin.

8. **Le suivi de thèse de 2ème et de 4ème année**

Pour rappel le suivi de thèse de deuxième année est laissé à la charge des laboratoires. Nous rappelons qu'une demande des doctorants était que ce suivi soit organisé assez tôt (mars-avril), que la date leur soit communiquée dans des délais raisonnables et qu'ils soient informés de la forme et du contenu attendu de leur présentation.

Le suivi individuel de thèse en 4ème année est organisé par l'ED, avec à chaque fois un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et le doctorant. Nadia Creignou et Marc Daniel ont pris en charge les doctorants du LIF et du LSIS en informatique, Jean-Claude Hennet et Isabel Demongodin ceux du LSIS en automatique, Thierry Gallouet et Hamish Short ceux de l'I2M nord, Volker Heiermann et Nadia Creignou ceux de l'I2M sud. Au total 30 doctorants sont concernés, 8 ont été dispensés car leur demande de soutenance était en cours.

La représentante des doctorants du LSIS confirme qu'en règle générale ce suivi de thèse est perçu comme très utile, encourageant et rassurant par les doctorants.

9. **Questions diverses**

François Rodier, membre du conseil est désormais émérite. Il est souhaitable qu'il soit remplacé. L'I2M fera une proposition qui sera examinée lors du prochain conseil. D'ici là l'I2M organisera également des élections pour renouveler les deux représentants doctorants (et leurs suppléants).

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 3 juillet à 14H. **Cette date a été avancée au mercredi 1er juillet à 14H après réception du calendrier AMU.**